



PAROLE D'OURS[©]

Programme associatif d'information et de communication sur l'ours brun dans les Pyrénées
ECOBENEVOLAT



ASSOCIATION FERUS
15 BUREAU DE FOURCHON
RUE CHARLIE CHAPLIN
13200 ARLES
WWW.FERUS.FR

SOMMAIRE

A PROPOS DE L'ASSOCIATION FERUS ...P.3

L'OURS EN FRANCE ET DANS LES PYRÉNÉES...P.4

PAROLE D'OURS...P.10

ZONES D'ACTION, DATES ET RÔLES DES BÉNÉVOLES...P.12

CONDITION DE PARTICIPATION ET INSCRIPTION...P.13

NOURRITURE, HÉBERGEMENT ET TRANSPORT...P.14

ENCADREMENT ET FORMATION...P.15

PAROLE D'OURS N'EST PAS UN VOYAGE D'AGRÉMENT !...P.16

INDISPENSABLE...P.17

PARTENAIRES ET CONTACTS...P.18



FERUS



Née en 2003 de la fusion d'**Artus** et du **Groupe Loup France**, FERUS (Ours-Loup-Lynx Conservation) est la première association française par le nombre de ses adhérents à regrouper de façon spécifique les défenseurs des grands carnivores présents dans notre pays. L'association a notamment pour buts de favoriser la réussite du retour du loup, de l'ours et du lynx en France et l'amélioration de leur coexistence avec les activités humaines, notamment l'élevage.

FERUS a pour buts, en France, notamment dans les massifs frontaliers et en relation avec les pays européens voisins :

- d'articuler et de coordonner toutes actions de recherche, de sensibilisation et d'éducation liées à la présence et à la réhabilitation du loup, de l'ours et du lynx,
- de favoriser la réussite du retour naturel du loup là où les conditions sont favorables,
- de favoriser le maintien et le renforcement des populations d'ours,
- de favoriser le retour et le maintien des populations de lynx.

Au début des années 1990, le dernier ours disparaît des Pyrénées Centrales. Seuls 7 à 8 individus subsistent dans le noyau occidental. La disparition de l'ours des Pyrénées apparaît comme inéluctable. **ARTUS**, association pour la protection de l'ours en France, engage alors sur ses fonds propres (adhésions et mécénat) des études de faisabilité dans l'optique de réintroduire l'ours dans les Pyrénées Centrales en tenant compte des aspects écologiques et économiques de la démarche. Il s'ensuivit une mobilisation forte d'acteurs locaux et ce projet est devenu un grand programme d'actions de l'Etat Français et de l'Union Européenne avec pour partenaires : **ARTUS**, les communes d'Arlos, Boutx, Fos, Melles regroupées au sein de l'Association de Développement Economique et Touristique (ADET, devenue aujourd'hui Pays de l'Ours- ADET) , les Fédérations Départementales des chasseurs de l'Ariège et de la Haute-Garonne, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et l'Office National des Forêts, qui aboutit à la réintroduction en 1996 et 1997 des trois ours (Mellba, Ziva et Pyros) capturés en Slovénie.

Depuis sa création en 1989, ARTUS a cherché avec les partenaires locaux des solutions qui réduisent les conflits ours-troupeaux, en proposant par exemple l'utilisation des chiens de protection pour réduire les risques de prédation sur les moutons. Cela a abouti à l'élaboration d'une méthode audiovisuelle de mise en place des chiens de protection, la vulgarisation des connaissances de cette méthode et des témoignages d'éleveurs confrontés à la prédation, ainsi qu'à la formation d'éleveurs à cette technique.

Concernant la problématique loup, dès sa création en 1993, le Groupe Loup France a lancé une politique de concertation et de dialogue avec le monde de l'élevage, considérant les éleveurs et les bergers comme des partenaires avec qui trouver des solutions partagées et librement consenties.

Depuis 1999, le programme de bénévolat PastoraLoup s'inscrit dans cette démarche et concrétise sur le terrain cette volonté de rapprochement pour faciliter la coexistence entre l'homme et les grands prédateurs.

FERUS propose également les programmes de bénévolat Parole d'Ours, Api'Ours et Vigie Ours dans les Pyrénées, Parole de Loup dans les Alpes, Parole de Lynx dans les Vosges et le Jura, ainsi que Parole de patou, programmes d'information et de communication du grand public.

FERUS agit auprès aussi auprès des élus et du gouvernement, sensibilise les médias et le public en organisant conférences, animations pédagogiques ou manifestations et tente des actions en justice contre des textes et des comportements illégaux pouvant nuire à la conservation de ces grands carnivores.

Les ours en France et dans les Pyrénées

Au début du siècle dernier, la France comptait entre 100 et 200 ours. En 1937, le dernier animal est observé dans les Alpes ; en 1950, on ne compte plus que 70 ours dans les Pyrénées.

La chasse, les prélèvements d'oursons, puis le poison, le braconnage et enfin la détérioration de son habitat ont eu raison des capacités de reproduction de l'ours en France.

En 1972, fut proclamée l'interdiction de la destruction de l'ours mais c'est seulement en 1981 que l'ours rejoignit la liste des espèces de mammifères protégés créée en application de la loi de 1976 sur la protection de la nature. La population d'ours pyrénéenne était déjà d'un effectif trop faible pour être viable à long terme. Les associations de protection de la nature prennent des initiatives pour favoriser la cohabitation avec le pastoralisme (FIEP : Fonds d'Intervention Eco-Pastoral) et donnent à la sauvegarde de l'ours une dimension nationale.

Au début des années 1990, le dernier ours disparaît des Pyrénées Centrales. Seuls 7 à 8 individus subsistent dans le noyau occidental. La disparition de l'ours des Pyrénées apparaît comme inéluctable. Il s'ensuit alors une mobilisation forte de l'opinion publique qui conduisit à la réintroduction des trois premiers ours (1996-97).

Un modèle théorique sur l'évaluation de la viabilité de la population d'ours bruns dans les Pyrénées (G.CHAPRON, P.Y. QUENETTE, S.LEGENDRE et J.CLOBERT), développé en 2003 et mis à jour en 2005 avec les données disponibles à la fin de l'année 2004, sert de base au plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées Françaises 2006-2009. Compte tenu de l'état des lieux dressé page 23 de ce plan, il est possible qu'après les cinq lâchers de 2006, le noyau central soit considéré comme viable. Du point de vue strict de la dynamique des populations, ce n'est pas faux. C'est beaucoup moins probable si l'on prend en compte tous les paramètres et les aléas qui conditionnent la survie à long terme d'une population d'ours isolée (avec 80 individus, les Espagnols considéraient toujours comme fragile leur noyau principal des Monts Cantabriques).

La population d'ours dans les Pyrénées compte en 2005 14 à 18 individus. Cela est insuffisant pour sauver l'espèce et un nouveau programme de renforcement est mis en place ; 5 ours sont lâchés dans les Pyrénées centrales en 2006. Mais dans les mois qui suivent deux ourses, Franska et Palouma meurent.

Dans un rapport scientifique de 2009 - Mécanismes de déclin, dynamique de population et scénarios de renforcement de la population d'ours brun des Pyrénées - l'ONCFS conclut : « Dans la limite des hypothèses du modèle, et à condition que les paramètres démographiques restent constants après les lâchers, les réintroductions d'au moins 4 individus (1 mâle, 3 femelles) dans le noyau central et d'au moins 13 individus dans le noyau occidental (3 mâles, 10 femelles) s'avèrent nécessaires pour assurer la viabilité de ces populations. ».

Un constat qui n'entraîne aucune prise de décision favorable à de nouveaux lâchers.

Or, le renforcement de population est extrêmement urgent pour le noyau occidental, il reste indispensable pour le noyau central. L'Expertise collective scientifique « L'Ours brun dans les Pyrénées » du Muséum national d'Histoire naturelle, en 2013, élément nouveau important dans ce

dossier, conforte l'importance de renforcements rapides de tous les noyaux de population d'ours brun présents dans les Pyrénées.

En effet, le constat dressé par le Muséum est très clair :

➤ L'ours brun n'a écologiquement **aucun impact négatif sur l'écosystème pyrénéen**, faune comme flore. Il y a donc toute sa place.

➤ **L'état de conservation de l'espèce est jugé « Défavorable inadéquat »** en regard des critères fixés par la Directive Habitats.

Rappelant que « la Directive Habitats impose aux États membres de maintenir les populations d'ours bruns dans un état de conservation favorable », et s'agissant des scénarii de conservation, le Muséum :

- considère que « **la non-intervention maximise les risques encourus pour le maintien de l'espèce dans les Pyrénées** puisqu'elle cumule à la fois les risques démographique et génétique pour les deux noyaux de la population ».
- préconise : Pour le noyau occidental : « Idéalement » un renforcement de 3 mâles et 10 femelles ou, « au minimum », un renforcement de 4 femelles. Ces renforcements devant être effectués très rapidement et de manière la plus synchrone possible. Pour le noyau central : « Idéalement », un renforcement de 1 mâle et 3 femelles, « au minimum » un renforcement de 2 femelles pleines. Ces renforcements sont recommandés dans un horizon de 4 ans.
- prévient que « tout retard nécessitera une probabilité d'intervention ultérieure beaucoup plus importante ».

Depuis le 1er janvier 2010, la France n'a **plus de plan de conservation et de restauration** de la population d'ours dans les Pyrénées. La France est alors **sous le coup d'une mise en demeure de la Commission Européenne** pour manquement à ses obligations en faveur de l'ours dans les Pyrénées.

Début 2014, une concertation a été lancée au sein du Comité de Massif pour la rédaction d'un nouveau « plan ours » qui sera effectif en 2018 !

Le 19 mai 2016 marquait les **20 ans du retour de l'ours en Pyrénées centrales**. Les lâchers de 3 ours (2 femelles et 1 mâle) ont en effet eu lieu en 1996 et 1997. En 2015, 27 individus minimum (EMR 2015) étaient comptabilisés en Pyrénées centrales et 2 mâles en Pyrénées occidentales.

En juin 2016, **les Espagnols, sur la Catalogne, ont lâché un ours mâle**, âgé de 10 ans, pesant 205 kg, nommé Goiat, sur **le versant espagnol des Pyrénées centrales**, dans le cadre d'un projet européen PIROSLIFE, venant ainsi renforcer le noyau central. L'idée étant de remplacer le géniteur de la plupart des oursons nés dans les Pyrénées, à savoir Pyros.

Le 1er juillet 2016, le Comité de Massif des Pyrénées, rassemblant les acteurs de la chaîne des Pyrénées, s'est prononcé à **50% des voix en faveur d'un renforcement minimum du noyau occidental d'ours des Pyrénées, dans le cadre du volet Ours brun de la Stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité**. Mais malgré la pression des associations envers le gouvernement et le Ministère de l'Écologie, aucun lâcher n'a eu lieu en 2016 ni en 2017.

En 2017, 44 ours ont été recensés dans les Pyrénées centrales et 2 mâles en Pyrénées occidentales.

2018, le 1er mars, Altaïr Nature, Animal Cross, ASPAS, FERUS, FIEP, FNE, FNE Hautes- Pyrénées, Humanité et Biodiversité, LPO, Nature Midi-Pyrénées, Pays de l'Ours-Adet, SFEPM, SNPN, WWF ont rendu public un nouveau sondage confirmant le soutien massif des Français comme des Pyrénéens à la protection de l'ours en France et au lâcher de deux femelles en Béarn où il ne reste plus que deux

mâles. Ce sondage, représentatif de la population française et des Pyrénées Occidentales, réalisé par l'IFOP fin février à la demande de nos 14 associations, est particulièrement clair :

-> 84% des Français soutiennent le maintien d'une population d'ours dans les Pyrénées (soit une progression notable de + 8% par rapport au sondage précédent de 2008). Le soutien reste massif dans les Pyrénées occidentales avec 76 % d'avis favorables (78 % en Pyrénées-Atlantiques et 70 % en Hautes-Pyrénées).

-> 73 % des habitants des Pyrénées Occidentales sont favorables à des lâchers de femelles en Béarn (76 % en Pyrénées-Atlantiques ; 66 % en Hautes-Pyrénées).

L'insuffisance des actions de l'État en faveur de l'ours reconnue par la justice. Le 9 mars, communiqué de FERUS et Pays de l'Ours – ADET :

" Le Tribunal Administratif de Toulouse vient de donner raison aux associations Pays de l'Ours – Adet et FERUS , suite à leur plainte déposée en avril 2015 pour faire reconnaître l'insuffisance de la politique française de protection de l'Ours brun. Par son jugement du 6 mars 2018, le Tribunal Administratif de Toulouse a en effet considéré que :

«les actions mises en œuvre par l'État ne peuvent pas être regardées comme suffisantes au regard des enjeux identifiés pour le maintien durable de l'espèce ursine dans le massif pyrénéen; la France ne satisfait pas à son obligation de rétablissement de l'ours brun dans un état de conservation favorable, telle qu'elle résulte de l'article 2 de la directive du 21 mai 1992; la carence des autorités nationales face à cette obligation constitue une faute de nature à engager la responsabilité de l'État.»"

Pour la première fois, il est reconnu par la Justice que l'État a bien une obligation légale de restaurer la population d'ours dans les Pyrénées, et qu'il ne la respecte pas.

Fin mars, Nicolas Hulot annonce le lâcher de deux ourses en Béarn à l'automne 2018. L'annonce est faite et la concertation est lancée. Suite à cette perspective du lâcher de deux ourses en Béarn, la pression de l'opposition, bien que très largement minoritaire, s'organise et agit (tags, manifestation, médias).

Mai : parution du plan d'actions ours brun 2018-2028.

25 juin au 25 juillet : consultation du public qui se solde par un nouveau succès en faveur du lâcher des deux ourses ; 88,9 % des participants de la France entière et 71,6 % des participants pyrénéens y sont favorables.

Claverina, le 4 octobre 2018, Sorita, le lendemain, sont déposées en Béarn, avant de trouver des tanières en Aragon (Espagne) et dans les Hautes-Pyrénées pour passer l'hiver. Une nouvelle étape est franchie, fragile, contestée par des opposants minoritaires mais virulents et entendus par les élus et les pouvoirs publics, elle nécessite d'être soutenue. **L'action de Parole d'ours est essentielle pour rendre visible l'opinion favorable de la population à ce renforcement de la population.**

2019. Dès le printemps (avril – mai) le gouvernement et l'administration annoncent et mettent en place des procédures d'effarouchement qui, aux yeux des associations de protection de l'ours, s'émancipent du protocole ours à problème et dérogent trop facilement aux mesures de protection et de conduite du troupeau. Une nouvelle saga juridique de plusieurs années est engagée, avec plusieurs décisions favorables aux APNE. Cela s'accompagne aussi de nouvelles mesures pour

l'indemnisation des « dégâts d'ours » avec une inversion de la preuve : l'ours est considéré systématiquement comme coupable, il faut prouver que ce n'est pas lui à l'origine des dégâts.

Le 26 juin 2019 un dérochement de troupeau cause la perte d'environ 250 ovins sur l'estive du Senard à Aston, en Haute-Ariège. L'ours est immédiatement mis en cause par les éleveurs et le président de la Chambre d'Agriculture. Ce premier dérochage sera suivi le 27 juillet de 60 brebis sur les estives du Mont-Rouch en Couserans, puis le 30 août d'un dérochement à Cauterets qui tue près de 150 brebis. Ces dégâts impressionnants tous imputés systématiquement à l'ours sont l'origine de manifestations violentes, allant jusqu'à l'incendie du véhicule des gardes de l'ONCFS à Uzatz pendant qu'ils faisaient une expertise, le 17 juillet.

Les associations, notamment à travers la coordination CAP-ours, et chacune aussi selon ses capacités, répondent à ces situations. Des procédures sont engagées pour obtenir l'annulation des mesures d'effarouchement ; des rencontres avec l'administration ont lieu, des communiqués de presse... néanmoins elles décident, du fait de l'absence d'évolution des dossiers, de boycotter la réunion d'information sur la nouvelle feuille de route à la préfecture de région le 6 juin 2019. La première fois en 19 ans !

2020. Le **10 avril** on apprend que l'ours Cachou a été retrouvé mort la veille en Val d'Aran, l'empoisonnement sera confirmé par l'autopsie. En juin, l'ours Gribouille est volontairement abattu en Ariège, sur l'estive de Gerac. Enfin, à l'automne c'est Sarousse, une ourse qui vivait dans le massif sud pyrénéen du Turbon qui est tuée lors d'une battue.

2021. Bonne nouvelle ! Les premiers oursons de 2021 sont béarnais : l'ourse Sorita est repérée avec 3 oursons. Il s'agit de 3 mâles, le père est Rodri et c'est sa première reproduction. Trois autres mâles ont assuré leur descendance cette année, laissant espérer une amélioration potentielle de la diversité génétique des Pyrénées. Toutefois, le noyau occidental ne compte toujours qu'une femelle reproductrice, son avenir est toujours incertain.

Le 21 novembre, nous apprenons avec stupeur que l'ourse Caramelles vient d'être tuée lors d'une battue aux sangliers sur la commune de Seix. Suitée, elle laisse deux oursons orphelins...

2022 : Plusieurs jugements, tout au long de l'année, tant au niveau des tribunaux administratifs que du Conseil d'État, annulent les arrêtés et décrets d'effarouchement pris antérieurement. Ce qui n'empêche pas l'État, qui veut contourner la directive européenne et le code de l'environnement de proposer inlassablement de nouvelles autorisations.

18 octobre, procès à Foix sous haute surveillance, des responsables syndicaux agricoles et de la fédération de chasse, pour entrave à la tenue de réunion publique des APNE de l'Ariège, en 2018 à Labastide-Sérou. Les plaignants sont reconnus coupables des faits qui leur sont reprochés et condamnés.

Empoisonnement de l'Ours Cachou (2020 Val d'Aran) deux inculpations prononcées par la justice catalane.

14 novembre, les associations membres de CAP Ours annoncent la suspension de leur participation au GOPAM (Groupe Ours, Pastoralisme et Activités de Montagne) suite à la rencontre très médiatisée entre ministres de l'environnement et de l'agriculture, élu.es ariégeoi.ses et représentant syndicaux agricoles qui crée de fait une cellule ours pastoralisme parallèle et réservée aux « bien-pensants anti-ours ».

2023 : Le boycott des réunions du GOPAM (Groupe Ours, Pastoralisme et Activités de Montagne) par les associations membres de Cap Ours se poursuit, aucune de leurs demandes n'ayant été prise en compte. Néanmoins, des échanges ont toujours lieu avec le préfet délégué ours, mais hors des réunions officielles.

Cap Ours a diffusé en 2023, début d'été, auprès de toutes les élu-es (député-es, sénateur-rices, régions, départements et mairies) une brochure informative, Vivre avec l'ours dans les Pyrénées. Les clés de la cohabitation. Outil d'information le plus objectif possible, elle est consultable à l'adresse suivante : <https://www.vivreaveclours.org/>. Le site a été créé pour l'occasion.

Diverses procédures ont été ouvertes contre les arrêtés d'effarouchement, on notera en particulier les réussites en référé de One Voice pour suspendre les dits arrêtés.

Les enquêtes engagées pour les destructions d'ours en 2020 et 2021 ne débouchent pas encore.

Le jugement des « encagoulés » de 2019 aboutit à la condamnation de 2 prévenus, mais à la relaxe de 2 autres, dont le président de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège. Le procureur de la République fait appel.

Le jugement en appel des représentant-es des mondes agricoles et de la chasse, pour entrave à la liberté de réunion, suite aux événements de La Bastide-de-Sérou (09) en 2018, aboutit à une relaxe des prévenus ... le procureur se pourvoit en cassation !

Depuis quelques années, malgré l'augmentation de la population d'ours, les dégâts aux troupeaux sont moins importants du fait de l'absence de gros dérochements, et de la mise en place de moyens de protection, mais la tension avec les syndicats agricoles et certains éleveurs radicalisés reste forte. Ceux-ci n'hésitent pas à lancer de fausses informations sur la réalité des dégâts. FERUS et Pays de l'Ours travaillent sur l'analyse des dégâts.

En 2024, les APNE de CAP-Ours mènent plusieurs actions, en continuité avec les années précédentes :

- Exiger le remplacement des ours tués du fait de l'homme, comme prévu dans le plan ours 2018-2028, si besoin par des voies juridiques. Le silence et les atermoiements de l'État sont perçus comme un blanc-seing donné aux anti-ours les plus violents. Ces remplacements s'intègrent par ailleurs dans une demande de lâchers plus générale, destinée à pallier l'augmentation régulière de la consanguinité de cette population. Cette dernière fait peser des risques à terme sur la conservation de l'espèce dans les Pyrénées (baisse de la fécondité, maladies génétiques, faible adaptation aux modifications environnementales, etc.).
- Contester juridiquement les arrêtés d'effarouchements qui tendent à faire de tout-e ours-e, un-e ours-e à problème, à imposer les dérogations à la protection de l'espèce comme une règle au lieu d'un régime d'exception, et malgré l'existence de solutions alternatives efficaces (gardes nocturnes de la Pastorale Pyrénéenne). Depuis 2019, ces effarouchements ont été déclarés illégaux, et annulés, par les tribunaux. Le recours contre l'arrêté ministériel de 2022 a malheureusement été débouté, celui de 2023 étant en cours de procédure.
- Travailler à faire passer inlassablement dans la population, auprès des administrations et des élus, que l'ours à sa place à nos côtés et qu'il existe des pratiques qui permettent de protéger les troupeaux avec efficacité.

Le bilan du suivi de la population d'ours en 2023 fait état de 83 ours détectés.

Le point sur les populations d'ours dans les Pyrénées

Au moins 83 ours en 2023 dont :

Pyrénées occidentales : 8 ours

2 femelles adultes - Sorita et Claverina
1 mâle adulte - Rodri
3 jeunes mâles - Bious, Larry et Berdi
2 oursons de Sorita (1 mâle et 1 indéterminé)

+ 1 mâle :
Néré

Pyrénées centrales : 74 ours

24 femelles adultes
15 mâles adultes
21 jeunes dont 14 mâles et 7 femelles
14 oursons nés en 2023



Ils se répartissent en :

- 37 femelles (26 adultes, 7 subadultes, 4 oursonnes) ;
- 40 mâles (17 adultes, 17 subadultes, 6 oursons) ;
- 6 oursons indéterminés.

Parole d'ours

Née en 2008, Parole d'ours est issu d'un constat consécutif aux lâchers d'ours de 2006 : il existe un manque cruel de personnes sur le terrain pour informer les habitants et les visiteurs. Tous sont demandeurs de données objectives sur l'ours, le renforcement de sa population, l'attitude à adopter lors d'une rencontre avec l'animal ou, cas bien plus probable, avec un troupeau protégé par des chiens « Patou ».

Parole d'ours depuis bientôt 15 ans, chaque année c'est environ : 20 bénévoles, 150 journées d'actions bénévoles, 1000 personnes questionnées, plus de 100 000 plaquettes diffusées dans 2000 commerces, auprès des professionnels du tourisme et jusque dans les mairies.

Le bon accueil fait aux bénévoles de Parole d'ours, dans les commerces ou sur les marchés, démontre qu'il est possible d'échanger sur l'ours dans les Pyrénées.

Parole d'ours 2023, seizième édition de Parole d'Ours : du 8 juillet au 19 août 2023 s'est déroulé un peu comme les années précédentes. Encadré essentiellement par Paz Costa soutenue par quatre autres personnes, l'ensemble des départements pyrénéens a été parcouru, grâce au 13 bénévoles présent-es. Pendant ces 39 journées, les questionnaires ont été faits sur 33 marchés et 6 départs de randonnées, soit 1192 personnes interrogées et 50000 brochures d'informations diffusées. Pour la plupart les bénévoles s'étonnent de la bonne réception et des réponses favorables qu'ils recueillent sur les marchés, dans les commerces. Ce qui n'exclue pas, comme les années précédentes, des moments de tensions, parfois extrêmes. Cette année le maire de Tarascon-sur-Ariège et sa police municipale ont perturbé les rencontres sur le marché, et notre équipe a été violemment prise à partie par les responsables du camping « Le rural » d'Agos-Vidalos dans les Hautes-Pyrénées. 80 % environ des personnes répondant au questionnaire s'affichent comme favorables à l'ours.



Dans les vallées, une grande majorité des Pyrénéens nous rappelle : « l'ours était là avant, il doit rester dans les Pyrénées ».

Si vous souhaitez vous aussi agir pour la sauvegarde de l'ours dans les Pyrénées, rejoignez Parole d'ours ! « l'ours était là avant, il doit rester dans les Pyrénées ».

CONTEXTE ET OBJECTIF

Les lâchers de 2006 ont suscité des mouvements d'opposition relativement importants et largement ravivé la polémique sur la présence de l'ours dans le massif. Il était donc nécessaire de proposer un programme de bénévolat en faveur de l'ours dans les Pyrénées pour notamment délivrer à la population locale et aux visiteurs une information approfondie sur le plantigrade et échanger avec les personnes présentes même temporairement dans les zones à ours pyrénéennes. Les lâchers de Goiat en 2016 en Catalunya, et surtout de Claverina et Sorita à l'automne 2018 en Béarn relancent l'opposition et la polémique. Les dégâts et les rencontres avec l'ours de l'été 2019 maintiennent un haut niveau de tension dû à petite minorité très médiatisée. La destruction des 4 ours entre 2020 et 2021 rappellent que l'opposition virulente et criminelle n'est pas une fiction. La tension reste donc très forte.

FERUS estime important de dialoguer sur le choix de la protection de l'ours dans les Pyrénées et sur la cohabitation avec les activités humaines. FERUS souhaite aussi répondre à une forte demande d'informations sur l'attitude à adopter lors d'une rencontre avec le plantigrade, ou cas bien plus probable, avec un troupeau gardé par des chiens patous.

==> Avec le programme Parole d'ours,

l'objectif est d'apporter des informations objectives sur l'ours.



TERRITOIRE D'ACTION

Le programme Parole d'ours se déroule sur le massif pyrénéen, versant français, couvrant ainsi 6 départements (Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège, Pyrénées Orientales, Aude) et plus précisément sur les zones montagne (territoires davantage concernés par la présence de l'ours).

Cette année il sera complété par une action de maraudage au départ des sentiers, tourné vers la prévention des rencontres avec les chiens de protection, essentiellement des patous dans les Pyrénées. Les attitudes à adopter avec ces animaux seront expliquées aux promeneurs, ainsi que le bon comportement face à un ours et plus généralement en montagne, sur la base d'un questionnaire distinct.

Cette action de maraudage répond à une demande de la DREAL.

DATES DU PROGRAMME

Les actions Parole d'Ours et de maraudage Patou se dérouleront du 30 juin au 24 août 2024 soit 6 semaines d'action :

SESSION 1 : Du dimanche 30 juin samedi 6 juillet/ **maraudage patou** / Pyrénées-Atlantiques (64)

SESSION 2 : Du dimanche 7 juillet au samedi 20 juillet / Hautes-Pyrénées (65), Haute-Garonne (31)

SESSION 3 : Du dimanche 21 juillet au samedi 3 août / Pyrénées-Atlantiques (64)

SESSION 4 : Du dimanche 4 août au samedi 17 août/ Ariège (09), Pyrénées-Orientales (66)

SESSION 5 : Du dimanche 18 août au samedi 24 août / maraudage patou / Ariège (09), Pyrénées-Orientales (66)

Les sessions 2 à 4 sont consacrées à Parole d'Ours, incluant le maraudage patou 1 jour par semaine.

L'engagement du bénévole devra être d'une semaine au minimum, du dimanche au samedi, mais la **priorité sera donnée aux candidat-es pouvant rester plus d'une semaine** (nous conseillons 2 semaines de participation, 3 maximum).

Sur une même période, il ne peut y avoir que 3 bénévoles maximum à la fois. L'heure et le lieu de RDV vous sera communiqué après validation de l'inscription.

Une sortie terrain sera proposée dans la mesure du possible chaque semaine. La participation n'est pas obligatoire, les bénévoles qui le souhaitent pourront se reposer s'ils préfèrent.

Lors de leur mission, les bénévoles Parole d'Ours devront :

- Délivrer une information éclairée et vérifiable sur l'ours et sur les chiens de protection ;
- Cerner et prendre en considération les éventuelles craintes et réticences ; y répondre ; une recherche de solutions est menée en fonction de toutes ces remontées du terrain pour une meilleure acceptation de l'ours, voire une banalisation de la présence de l'ours sur le massif pyrénéen.
- Impliquer la population locale en faveur de l'ours.

Au travers de différentes actions de terrain :

- Diffusion aux passants dans les rues et lors de manifestations festives des plaquettes d'information sur l'ours et les patous (en particulier dans le cadre des maraudes patou au départ de sentiers de randonnées) ;
- À partir d'un questionnaire favoriser les échanges avec les habitants et les gens de passage sur les marchés et manifestations locales ;
- Diffuser chez les commerçants de plaquettes d'information sur l'ours ;
- Tenir à jour la liste des actions menées quotidiennement et rédiger un rapport de mission final (modèle fourni). Avec l'encadrante du programme Parole d'Ours un bilan final sera réalisé par FERUS et disponible sur le site web de FERUS.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET INSCRIPTION

- Être âgé d'**au moins 18 ans** au premier jour du programme ;
- Être **adhérent** de l'association (cotisation à partir de 20 euros) ;
- Avoir une **forte motivation** et un réel intérêt pour la protection de l'ours ;
- Aimer **communiquer et aller au-devant des gens** (habitant-es et gens de passage) ;
- **Savoir vivre en groupe** (les bénévoles sont logés dans un même gîte, en chambre partagée. Il est donc important d'avoir en tête que vous allez vivre avec d'autres personnes. Vous devez donc être prêt à respecter certaines règles et notamment de savoir-vivre. De plus votre implication dans les tâches de la vie quotidienne comme le ménage et la préparation des repas est indispensable). Faire preuve d'autonomie ;
- **Être capable d'écoute et d'ouverture d'esprit** pour évoluer dans un milieu conflictuel où vos opinions ne seront pas toujours partagées. Nous ne sommes pas là pour imposer notre point de vue. En cas de confrontation avec des formes d'agressivité, ne jamais répondre par de l'agressivité.
- **Être en bonne forme physique** : nos journées peuvent être longues et fatigantes, nous parcourons beaucoup de kilomètres en voiture, nous sommes debout sous la chaleur pendant plusieurs heures sur les marchés, nous sommes amenés à marcher en portant du poids (distribution de brochures dans les commerces).

Les candidat-es auront un échange téléphonique avec l'encadrante. Cet entretien vise à vérifier que vous avez bien cerné le déroulement du programme et ce qu'il vous sera demandé sur le terrain.

Les candidat-es doivent envoyer par mail à : benevolatferus.ours@ferus.org :

- La fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de FERUS rubrique Parole d'Ours) remplie
- Une lettre de motivation et un CV ;
- Une attestation en responsabilité civile (assurance individuelle) : vérifiez les dates pour que cela couvre bien votre période de bénévolat !
- Le règlement de l'adhésion pour l'année 2024 doit être fait en ligne via notre site internet : <http://www.ferus.fr/soutenez-nosactions/adhesions>.

Il suffira alors de nous transmettre le courriel de confirmation d'adhésion avec votre dossier d'inscription. Si vous êtes déjà adhérent 2024, merci de le mentionner sur la fiche d'inscription. L'adhésion est obligatoire pour une question d'assurance.

Les inscriptions ne seront définitivement validées qu'à partir du moment où le dossier est complet !

A leur arrivée, les bénévoles devront signer une convention avec l'association. Une clause de rupture de contrat pour non-respect de la convention permet d'éviter des différends trop importants.

Lors de la mission, les éco-bénévoles sont assurés par FERUS du fait de leur adhésion à l'association, en tant que bénévole associatif. Les dommages qu'ils pourraient occasionner de leur propre fait relèvent de leur assurance en responsabilité civile.

Hébergement, nourriture et transport

Pendant leur temps de mission, les bénévoles sont logés par FERUS. Les bénévoles devront partager ces espaces et maintenir ce lieu propre et en état. A la fin de leur mission, il leur sera demandé de laisser les lieux propres pour les prochains bénévoles.

Chaque bénévole devra disposer de son propre drap, sac de couchage et taie d'oreiller. Les chambres sont bien souvent partagées. Il n'y a pas forcément d'accès wifi dans tous les logements que nous utiliserons.

Aucune participation financière n'est demandée pour le logement et la nourriture. N'hésitez pas à nous dire si vous êtes végétarien, végétalien, si vous avez des allergies. La préparation des repas est à la charge de l'ensemble des bénévoles. A chacun-e de participer activement et quotidiennement aux tâches ménagères, à la cuisine. FERUS privilégie les productions locales et les aliments issus de l'agriculture biologique. Il sera demandé aux bénévoles de ne pas gaspiller de nourriture et de gérer au mieux les stocks de nourriture et notamment de produits frais. Les bénévoles préparent les picque-niques pour toustes, encadrante y compris.

Transport, arrivées et départs.

Le bénévole devra s'organiser préalablement avec l'aide de l'association en fonction de la date et du lieu de RDV prévu (arrivées début / milieu d'après-midi et départ le matin).

Attention : Merci de ne pas acheter de billets de transport avant que votre participation ne soit validée. Une fois que votre inscription est confirmée, nous vous aiderons à définir le meilleur itinéraire et les horaires conseillés.

Sous réserve de modification, pour les bénévoles venant en transports en commun les lieux de RDV seront (à confirmer avec l'encadrant après votre inscription)

SESSION 1 : gare d'Oloron-Ste-Marie
SESSION 2 : gare de Montréjeau
SESSION 3 : gare d'Oloron-Sainte-Marie
SESSION 4 et 5 : gare de Tarascon-sur-Ariège

Un véhicule sera mis à disposition de l'encadrante et les frais de déplacements occasionnés par la réalisation du programme seront pris en charge par l'association FERUS.

Les frais de transport du domicile du bénévole au lieu de réalisation du programme restent entièrement à la charge du bénévole.

Si vous restez deux semaines ou plus, nous assurerons le déplacement entre les gîtes si besoin. Mais attention, soyez-vigilants, votre gare de départ sera différente de votre gare d'arrivée !

Remarque : nous serons basés dans des lieux relativement isolés avec peu de transports en commun. Avoir votre propre véhicule pour vos déplacements personnels peut-être une bonne chose. Pensez au covoiturage pour réduire votre bilan carbone et vos frais ! L'adresse du gîte vous sera communiquée directement.



ENCADREMENT ET FORMATION.

Un·e salarié·e de l'association FERUS, connaissant très bien le sujet de l'ours, sera en charge de l'encadrement de ce programme et de l'accompagnement des bénévoles dans leur mission. Quelques documents à lire seront envoyés aux bénévoles avant le début de la mission.

Il est fortement recommandé de s'informer dès à présent sur le dossier "ours" notamment au travers du site web www.ferus.fr et de suivre les cours proposés sur le MOOC large carnivores : Mooc Large Carnivores (mooc-large-carnivores.org).

A l'arrivée de nouveaux bénévoles, un "briefing" sera organisé pour préparer les nouveaux venus aux diverses situations qu'ils seront amenés à rencontrer et répondre à leurs questions et permettre aussi aux "anciens" d'exprimer les difficultés rencontrées et de chercher ensemble les réponses possibles. Divers documents d'informations (plaquettes, gazette, livres. . .) seront mis à disposition des bénévoles sur le lieu de séjour.

Une fois par semaine, une sortie terrain « sur les traces de l'ours » sera proposée aux bénévoles pour leur permettre de mieux connaître le milieu et comprendre certaines problématiques de la conservation de l'ours dans les Pyrénées. Cela constitue une partie de la formation. Ce n'est pas obligatoire mais proposé aux bénévoles. Prévoir de bonnes chaussures de marche. Les bénévoles auront également la possibilité de se dégager un peu de temps pour découvrir les lieux où leurs missions les conduiront.

PAROLE D'OURS N'EST PAS UN VOYAGE D'AGRÉMENT

L'éco-bénévolat est une action militante en faveur de l'environnement, c'est un engagement libre aux côtés d'une association dans le but d'apporter une aide physique dans une action de communication, d'information, de valorisation ou de conservation du patrimoine naturel et humain. Cela suppose un désir réel d'œuvrer pour la cause défendue, du sens pratique et une grande faculté d'adaptation.

Les bénévoles qui participent à ce programme évoluent dans un milieu où la question de l'ours peut être sujette à de fortes oppositions. Il leur est donc demandé une grande ouverture d'esprit, une connaissance du dossier ours et un désir de dialoguer afin de comprendre, le cas échéant, les blocages des habitants et des touristes par rapport à la présence de l'animal et de livrer une information juste sur ce dernier.

Il est également nécessaire que **les bénévoles s'engagent à adhérer à la finalité et à l'éthique de Ferus** ; à respecter le temps d'action, l'organisation, le règlement intérieur, les objectifs prévus, ainsi que leurs engagements auprès de l'association.

Les bénévoles doivent aussi aimer travailler et vivre en groupe, avec les autres bénévoles et les encadrants, que cela soit pendant la mission ou pendant la vie au gîte, afin de rendre la mission la plus agréable possible pour tous.

Une fois inscrit, merci de respecter votre engagement. Il nous est difficile de remplacer un bénévole à la dernière minute !



INDISPENSABLE

N'oubliez pas d'apporter avec vous :

- Un sac à dos pour la journée
- Une casquette ou un chapeau
- De la crème solaire
- Une gourde (pouvoir emporter au moins 1,5L pour les journées randonnées)
- Un duvet / draps (nous prévenir si vraiment vous n'en avez pas)
- Des chaussures de randonnée (pour grand dénivelé, qui tiennent bien les chevilles, attention des baskets ne suffisent pas et ne seront pas admises pour les randonnées en montagne)
- Un vêtement de pluie
- Prévoir des vêtements pour tout temps et toutes températures (car en montagne le temps change vite).
- Un maillot de bain au cas où
- Beaucoup de motivation et de bonne humeur :)



Parole d'ours 2022, Sortie terrain, Haute-Ariège. Photo L.O./ FERUS



Parole d'ours 2022, jeu de rôles pour se préparer à la semaine d'éco-bénévolat (photo : L.B./FERUS)



Parole d'ours 2022, St-Béat séance pause devant l'ours. (photo : L.B./FERUS)

PARTENARIATS ET CONTACTS

Ce programme existe grâce au soutien de la DREAL Midi-Pyrénées (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), appelée désormais DREAL Occitanie, et grâce au soutien initial de la Fondation Nature et Découvertes.

FERUS travaille en partenariat avec de nombreuses associations, en particulier celles de la coordination CAP-Ours qui comprend 20 organisations pyrénéennes et nationales. Dès 2009, FERUS a enrichi Parole d'ours d'un partenariat avec l'association Pays de l'Ours-ADET.

Parole d'ours a également bénéficié au fil de ces années du soutien du Parc de Thoiry, des internautes via Ulule, du microDON via le magasin de Nature et Découvertes Toulouse Centre, Nutrition et Santé...



Contact PAROLE D'OURS – FERUS :

benevolatferus.ours@ferus.org

06 46 62 19 47

Toutes les informations et archives sur le dossier ours et sur la mission Parole d'ours :

www.ferus.org

Rubrique bénévolat

FERUS

15 BUREAU DE FOURCHON RUE CHARLIE CHAPLIN 13200 ARLES

contact.ferus@orange.fr - 04 91 05 05 46